



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU S.IV.E.R.T.**

de l'Est Anjou

Comité syndical du 14 Octobre 2022

**COMITE DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL de VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE des DECHETS de L'EST ANJOU**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou

Ceci donne lieu aux délibérations suivantes :

-Délibération n° 22.41: Approbation du compte-rendu du comité syndical du 24 juin 2022 ;

-Délibération n° 22.42: Approbation de l'avenant n°7 au MGPI « Marché Global pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers » dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT ;

-Délibération n° 22.43: Consultation Assistance à maîtrise d'ouvrage maintenance et GER ;

-Délibération n° 22.44: Consultation Impression du journal SALAMANDRE ;

-Délibération n° 22.45: Création de poste et tableau des effectifs ;

-Délibération n° 22.46 : Extension du régime Indemnitaire aux autres cadres d'emploi ;

-Délibération n° 22.47 : Répartition des subventions de composteurs

-Délibération n° 22.48: Droit de fermage pour l'année 2022

-Délibération n° 22.49: Contrat Assurance Groupe

-Délibération n° 22.50: Caractéristique Ligne de Trésorerie ;

-Délibération n° 22.51: Adhésion à Air Pays de la Loire ;

-Délibération n°22.52 : Appel d'offre sur l'optimisation des coûts de transport et de transfert

-Délibération n° 22.53: Questions et Informations diverses ;

Monsieur Dean BLOUIN est désigné comme secrétaire de Séance,

Convocation adressée le 06/10/2022

Compte rendu affiché le, 18/10/2022

P.J. en annexe le recueil des délibérations adoptées le 4 octobre 2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.41

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Wolfgang HUENGES..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Monsieur Marcel DAVAL..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHAUD..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

- | | |
|---|--|
| - Monsieur Michel POMMOT..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN | |
| - Monsieur Marc BAINVEL..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY | |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERALT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 24 juin 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 24 juin 2022,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

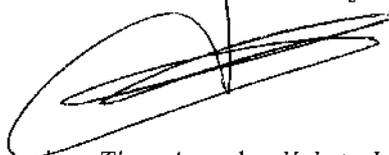
Le compte-rendu des délibérations adoptées par le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou le 24 juin 2022,

Le Comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'adopter le compte-rendu de la séance du 24 juin 2022, concernant les délibérations n°22.31 à 22.40.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 14 octobre 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.42**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_06242-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Approbation de l'avenant n°7 au MGP1
« Marché Global pour la construction et l'exploitation
d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers »
dans le cadre du groupement de commandes coordonné par le SIVERT

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations adoptées le 4 mars 2022,

Vu les statuts

Vu la délibération n°16.32 du 23 novembre 2016 adoptant les statuts de la SPL ;

Vu les délibérations n° 16.34 du 23 Novembre 2016 et 17.30 du 5 octobre 2017 approuvant le groupement de commande pour la construction et l'exploitation du Centre de tri des déchets recyclables secs

Vu les avenants n°1 à 6 au MGP1 signés respectivement le 17 décembre 2018, 28 novembre 2019, 24 février 2020, 1^{er} octobre 2021, 28 janvier 2022, et 4 juillet 2022.

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Que préalablement à la création de la Société Publique Locale AnjouTriValor, une convention constitutive de groupement de commandes a été signée par les actionnaires de la future SPL le 6 novembre 2017.

Que pour la réalisation du centre de tri, un marché global de performance n°1 (dénommé « MGP1 ») avait été conclu entre le groupement de commande (dont le syndicat mixte intercommunal de valorisation et de recyclage thermique des déchets de l'Est Anjou est le coordonnateur), et la SPL-AnjouTriValor, en février 2019. Depuis, ce marché a fait l'objet de six avenants, dont le dernier a notamment eu pour objet la réduction du nombre des signataires (SIVERT et d'Angers Loire Métropole).

De son côté, la SPL-AnjouTriValor a conclu un marché public global de performances (dénommé « MGP2 ») avec la société DERICHEBOURG POLY-VALOR pour la construction et l'exploitation, pour une durée de 6 ans, du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers. Le futur centre permettra le tri d'environ 30 000 tonnes/an de matériaux recyclables issus des collectes sélectives pour les 608 000 habitants du Sivert et d'ALM.

Les travaux de construction ont été réalisés au cours de l'année 2021 mais des retards, imputables notamment aux contraintes sanitaires pour les entreprises, ainsi qu'un contexte mondial de production bouleversé, ont conduit à procéder au constat d'achèvement des travaux seulement le 8 octobre 2021 (et non le 5 août comme initialement prévu). Les phases d'essai et de montée en charge débutés à cette date devaient s'achever au mois d'avril 2022, pour entrer ensuite en phase d'exploitation.

Cependant, des incidents, une montée en charge mal évaluée par la société DERICHEBOURG POLY-VALOR congestionnant le process de tri et de nécessaires travaux complémentaires (en matière de sécurité notamment), ont entraîné de nouveaux retards empêchant le passage en mise en service industriel.

En effet, lors des essais menés par la SPL-AnjouTriValor du 19 au 29 avril 2022, tels que prévus au marché « MGP2 », une partie des objectifs de performance contractuels n'a pas été atteinte. En conséquence, la société DERICHEBOURG POLY-VALOR a été appelée à prendre à sa charge les travaux nécessaires d'optimisation de la chaîne de tri permettant l'atteinte des performances puis le passage en M.S.I., préalables indispensables à la réception des travaux et au passage en phase d'exploitation.

Par ailleurs, et conformément aux termes de son marché (MGP2), la société DERICHEBOURG POLY-VALOR a accueilli l'ensemble des déchets des collectivités membres du groupement depuis le 17 janvier 2022. Conformément aux termes du marché, la société a donc pris à sa charge l'ensemble des coûts afférant au tri de ces déchets. Compte tenu de la situation, la société DERICHEBOURG POLY-VALOR a émis des réclamations, demandant une rémunération partielle d'ici à l'entrée en vigueur de la phase d'exploitation, du fait de ses charges d'exploitation.

Il a donc été décidé par avenant au marché « MGP2 » en date du 10 juin 2022 par la SPL, une rémunération forfaitaire et non révisable de 100 € HT par tonne entrante à compter de l'entrée en vigueur de cet avenant, jusqu'au passage en phase d'exploitation, et ce quel que soit les nouveaux reports éventuels. Le comité syndical du SIVERT a donc voté par délibération n°22.32, l'avenant n°6 au MGP1 en date du 24 juin 2022, afin que la SPL-AnjouTriValor puisse assurer ce règlement à la société DERICHEBOURG POLY-VALOR, et facturer ses actionnaires.

A ce jour, le passage en phase d'exploitation est prévue pour la fin 2022. Des négociations sont ouvertes entre la SPL et DERICHEBOURG, au regard des performances et des garanties contractuelles.

L'article 12.4 du MGP1 prévoit que les modalités de facturation feront l'objet d'un avenant. Le présent avenant 7 fixe ces modalités. Il a donc pour objet de définir les modalités de calcul des tarifs et lister les justificatifs que doit présenter la SPL pour facturer les collectivités, pour toute la période de facturation.

Le comité syndical décide à l'unanimité :

Article Premier : D'approuver l'avenant n°7 au marché global de performance n°1 pour la conception, la construction et l'exploitation du centre de tri (ci annexé)

Article Deuxième : D'autoriser Monsieur le président à le signer.

Article Troisième : Les dépenses seront imputées sur le budget concerné des exercices 2022 et suivants.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Moulherne à clefs - LASSE - 49490

Procès-verbal en préfecture
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**Groupement de commandes coordonné par le
Syndicat Mixte de Valorisation Et de Recyclage
Thermique des déchets de l'Est Anjou (SIVERT)**

AVENANT N°7

**Marché global pour la construction et
l'exploitation d'un centre de tri des déchets
recyclables secs ménagers (ou « MGP1 »)**

Avenant n°7 conclu entre :

Le **Groupement de commandes** composé des Membres suivants :

- ✓ le Syndicat Intercommunal de Valorisation et de Recyclage Thermique des Déchets de l'Est Anjou (ci-après « SIVERT »)
- ✓ la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (ci-après : « ALM »),

ci-après désigné « *Le Groupement* »
de première part,

Le **Groupement** est représenté aux présentes par le SIVERT, agissant en qualité de coordonnateur du Groupement, par son président, dûment habilité par délibération du Comité syndical n°22.42 du comité syndical du 14/10/22

ET

La **Société publique locale « Anjou TriValor**» ayant son siège 2 boulevard de la Bouvinerie – 49124 Saint Barthélemy d'Anjou, représentée par son Directeur Général

ci-après désigné « *La SPL* »
de seconde part.

PREAMBULE

L'avenant 6 au présent MGP1 a défini la création d'une phase intermédiaire avant réception, permettant à la SPL de facturer les collectivités.

Conformément à l'article 12.4 le présent avenant a pour objet de déterminer les modalités de facturation pendant la durée du marché d'exploitation

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 12.4

La facturation par la SPL au titre du tri des déchets s'établit mensuellement, de manière à affecter précisément les charges fixes à chaque collectivité en fonction des tonnages réellement apportés.

Soient les données suivantes :

- B = budget annuel de la SPL ramené sur un mois,
- A = le coût annuel de l'amortissement, y compris les charges financières ramené sur un mois
- Df = le prix fixe annuelle des prestations Derichebourg, actualisées annuellement ramené sur un mois
- Dv = le prix variable des prestations rapportées à la tonne réceptionnée
- En = le tonnage mensuel d'emballages pour le mois n
- Mn = le tonnage mensuel de multimatériaux pour le mois n
- Tn le tonnage mensuel total
- Tce = tonnage de la collectivité c en emballages
- Tcm = tonnage de la collectivité c en multimatériaux

Chaque mois, le prix moyen à la tonne sera $Pn = (A+B+Df)/Tn+Dv$

Un écart Δ de 20 €HT/t (15 € en 2022 jusqu'à la réception) a été défini entre le multimatériau et l'emballage.

L'écart Δ sera facturé ainsi :

- $Pe = Pn + \Delta \times Mn/Tn$
- $Pm = Pn - \Delta \times En/Tn$

Pour chaque collectivité, la facture F_n pour le mois n s'établira donc ainsi :

- $Fne = Tce \times Pe$ si la collectivité est en emballages
- $Fnm = Tcm \times Pm$ si la collectivité est en multimatériaux

Pour le SIVERT, la facture sera présentée avec le détail des tonnages pour chaque collectivité et chaque flux (emballages et multimatériaux) compétente en matière de collecte.

Une régularisation sera effectuée tous les 3 ou 6 mois, pour tenir compte des éventuelles corrections mineures d'affectation des pesées, ou en cas d'ajustement du budget de la SPL, seule variable définie de manière prévisionnelle lors de l'établissement du budget.

Le fichier des tonnages utilisé par le titulaire du MGP2 pour la facturation à la SPL, sera transmis pour validation et corrections éventuelles aux collectivités.

La SPL devra produire les justificatifs suivants :

- Chaque mois : les tonnages et la facture du Titulaire du MGP2
- Chaque trimestre un point sur les pesées
- Chaque semestre : le bilan intermédiaire des dépenses et recettes de la SPL, ainsi que les projections pour le semestre ou l'année suivante.
- Chaque année :
 - o les tableaux d'amortissement de l'ensemble des prêts,
 - o les charges financières,
 - o le budget de la SPL, objet d'un contrôle analogue par les collectivités actionnaires,
 - o Les indices de révision des prix du MGP2.

Les autres prestations éventuelles réalisées et facturées par le Titulaire du MGP2, comme la mise en balles de cartons ou des caractérisations supplémentaires, seront refacturées à l'euro près aux collectivités concernées. Cette facture fera foi et sera présentée comme justificatif.

ARTICLE 2 : SUPPRESSION DE L'ARTICLE 12.3

Cet article est désormais sans objet.

ARTICLE 3 : PRISE D'EFFET

L'avenant prend effet à compter de sa signature par toutes les Parties.

ARTICLE 3 : CLAUSE GENERALE

Toutes les stipulations du Contrat, à savoir le marché global pour la construction et l'exploitation d'un centre de tri des déchets recyclables secs ménagers conclus entre la SPL et le Groupement (ou MGP1), qui n'ont pas été expressément modifiées par le présent avenant demeurent applicables.

Fait à Lasse, le _____, en 2 exemplaires originaux

Pour la SPL

Olivier RAGUSA

Directeur général

Pour le Groupement

Jean-Luc-DAVY

Président

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 14 octobre 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.43**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND..... Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET..... Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAI..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN..... Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME..... Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT..... Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN
- Monsieur Marc BAINVEL..... Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE
- Monsieur Xavier DUPONT..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY
- Monsieur Sébastien BERGER..... S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA..... Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00243-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Consultation Assistance à maîtrise d'ouvrage maintenance et GER

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°21.18 adoptée le 25 juin 2021,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Qu'à trois années de la fin de la Délégation de Service Public, il est nécessaire de faire accompagner notre collectivité dans l'ensemble des constats de maintenance et GER, afin de préparer la suivante dans les meilleures conditions. Il est donc nécessaire de ne pas donner suite à la consultation liée à la délibération n°21.18, et de procéder à une nouvelle consultation.

L'objet de cette nouvelle consultation demeure la réalisation d'une mission d'assistance spécialisée à maîtrise d'ouvrage portant sur le contrôle technique des conditions d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets de Lasse dans le cadre de la convention de délégation de service public passée entre le SIVERT de l'Anjou et la Société Anjou Valorisation Déchets, SAVED. Mais les missions s'élargissent tant dans leurs objets que dans la durée.

Il s'agira en particulier de :

- S'assurer du respect par le délégataire de ses obligations contractuelles relatives à l'exploitation de l'UVE sur le plan technique (notamment sur le plan de la maintenance, de la pertinence et de la complétude du plan GER proposé au regard de l'état des installations) ;
- Apprécier la qualité du service effectué par le délégataire via une analyse critique des indicateurs techniques fournis par le délégataire.

- Une assistance sur l'analyse critique de pertinence et de gains potentiels d'exploitation sur les propositions de travaux d'améliorations techniques qui pourraient être proposées par le délégataire ;
- Assister le SIVERT sur des analyses techniques ponctuelles ;
- Dans la perspective de la fin de la délégation de service public (mars 2026) un audit de l'installation devra être réalisé en 2024

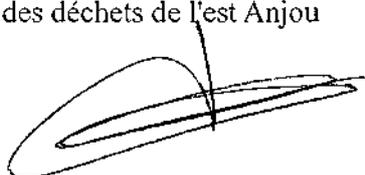
Le marché couvrira la période jusqu'au 30 juin 2026 pour un montant maximum sur la durée du marché est de 214 999 € HT.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

- **Article Premier : D'annuler la consultation qui a suivi la délibération n°21.18, et de ne pas donner suite au regard de l'évolution du contexte pour le SIVERT;**
- **Article Deuxième : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à effectuer l'ensemble des procédures nécessaires pour passer un nouveau Marché à procédure adaptée afin de s'assurer les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage maintenance et GER jusqu'au 30 juin 2026, dans la limite de 214 999€ HT. Les crédits seront inscrits sur le chapitre 11 article 6226. Conformément à la délibération n°20.22 du 22 septembre 2020, après avis de la commission d'appel d'offre, le comité syndical désignera l'attributaire du marché.**

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE
RECYCLAGE THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.44

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00244-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Consultation Impression du Journal SALAMANDRE

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les délibérations n° 21.46 du 17 décembre 2021 et n° 22.24 du 4 mars 2022, concernant l'impression du journal SALAMANDRE,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

Afin de sensibiliser et d'informer les habitants de son territoire sur le sujet des déchets, de l'énergie et de l'environnement, le SIVERT s'est doté en 2006 d'un journal de 16 pages. Trente-deux éditions de « Salamandre » ont été distribuées à l'ensemble des habitants du territoire. Le journal s'est imposé comme un rendez-vous semestriel avec les concitoyens (via les dossiers de fond) mais aussi un lien local autour duquel partenaires institutionnels, élus, associations..., se fédèrent autour de projets communs.

Afin de mieux valoriser les actions du territoire du SIVERT et d'accompagner davantage les habitants dans la gestion des déchets (prévention – collecte – valorisation), le journal a évolué à compter du n°32 (juillet 2022), avec un quatre-pages supplémentaire sur le tri.

Le 17 décembre 2021 par délibération n°21.46, nous décidons de lancer une consultation pour quatre numéros de l'été 2022 à l'été 2024. Aucune offre n'ayant été remise, par délibération n°22.24 nous avons dû organiser une simple consultation pour l'impression d'un numéro du journal (second semestre 2022).

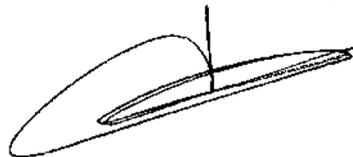
Il est donc nécessaire de relancer une consultation pour quatre exemplaires, en intégrant une formule d'actualisation qui prenne en compte le contexte particulier que nous subissons, notamment sur le coût du papier et de l'énergie.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché à procédure adaptée pour l'impression des 4 prochains numéros pour un maximum de 200 000 € et à signer avec les sociétés retenues. Ces crédits seront prélevés sur le chapitre 011 article 6237.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à ctefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00244-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.45

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Wolfgang HUENGES..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Monsieur Marcel DAVAL..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHAUD..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

- | | |
|---|--|
| - Monsieur Michel POMMOT..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN | |
| - Monsieur Marc BAINVEL..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY | |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GÉRAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-264902257-20221014-DE_22_00245-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Création de poste et tableau des effectifs

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu l'ensemble des délibérations n°21.02, 21.08, 21.30 et 21.38 portant sur l'exercice du budget 2021,

Vu la délibération n° 20.08 du 6 mars 2020 et 22.23 du 29 avril 2022 portant le tableau des effectifs,

Vu la délibération n° 22.23 du 29 avril 2022 portant sur la création d'un poste de technicien territorial,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical

Considérant,

La délibération du 29/04/2022, un poste de Technicien Territorial à 35h a été créé, à compter du 1^{er} mai 2022, pour le suivi technique du centre de tri. Comme suite au recrutement par voie de mutation de Mme LANDREAU Fabienne à compter du 21/10/2022 pour ce poste, et afin de pouvoir l'intégrer au sein de l'effectif sur son grade de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe ; une transformation du poste est nécessaire.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité

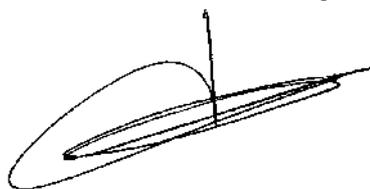
Article unique : De supprimer le poste de Technicien Territorial à 35h, et de créer à compter du 21 octobre 2022, un poste de Technicien territorial principal de 1^{ère} classe à 39h,

Le tableau des effectifs sera donc le suivant à compter du 21 octobre 2022 :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	POSTE	EFFECTIF	DUREE HEBDO-MAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	0	39 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	39 heures
FILIERE TECHNIQUE				
Ingénieur en chef hors classe	A	1	1	39 heures
Ingénieur Principal	A	1	1	39 heures
Technicien territorial principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	39 heures
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2	35 heures
Adjoint technique territorial	C	1	0	35 heures
TOTAL		10	8	

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254502257-20221014-DE_22_00245-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.46

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- | | |
|----------------------------------|---|
| - Monsieur Dean BLOUIN..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Adrien DENIS..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur Yves JEULAND..... | Communauté de communes Baugeois-Vallée, |
| - Monsieur David LAGLEYZE..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Jean-Luc DAVY..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Madame Christine RICHARD..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Yves BERLAND..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur David GEORGET..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| - Monsieur Wolfgang HUENGES..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Monsieur Marcel DAVAL..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Daniel BROSSIER..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Bruno CHAUVIN..... | Anjou Bleu Communauté |
| - Monsieur Christian RUAULT..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Yves BOUCHER | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Madame Sylvie BEILLARD..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Anatole MICHAUD..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |
| - Monsieur Didier GUILLAUME..... | Communauté d'agglomération
« Saumur Val de Loire » |

Etaient excusés :

- | | |
|---|--|
| - Monsieur Michel POMMOT..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN | |
| - Monsieur Marc BAINVEL..... | Syndicat 3R d'Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE | |
| - Monsieur Xavier DUPONT..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou, |
| Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY | |
| - Monsieur Sébastien BERGER..... | S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou |
| - Madame Judith GRIMA..... | Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire » |

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20221014-DE_22_00246-DE Date de réception préfecture : 19/10/2022

Extension du Régime Indemnitaire aux autres cadres d'emploi

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n° 18.16 du 4 juin 2018 portant Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La délibération n° 18.16 du 4 juin 2018 portant Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Son instauration pour la filière administrative de la catégorie A, la filière administrative de la catégorie C et la filière technique de la catégorie C,

Considérant, que le RIFSEEP est le régime indemnitaire de référence pouvant désormais être transposé aux autres cadres d'emplois que ceux mentionnés ci-dessus,

Considérant le recrutement d'un agent de catégorie B pour lequel le RIFSEEP doit être déployé, son extension pour la filière technique de la catégorie A, la filière technique de la catégorie B et la filière administrative de la catégorie B est donc à fixer,

Le RIFSEEP se décompose en 2 parties :

- 1) L'indemnité tenant compte des fonctions, des sujétions et de l'expertise (IFSE)

Il s'agit de l'indemnité principale. Celle-ci est versée mensuellement. Sans modification des conditions d'applications prévues à la délibération n° 18.16 du 4 juin 2018, autre que l'extension aux autres cadres d'emploi. Au regard de ces informations, il est proposé au SIVERT de l'Anjou de fixer les modalités de l'IFSE pour les cadres d'emplois comme suit :

Accusé de réception en préfecture 049-254902257-20221014-DE_22_00246-DE Date de réception préfecture : 19/10/2022

Catégorie A

Filière technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Ingénieurs en chef		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe 1	Direction d'une ou plusieurs structures	0 €	57 120 €	10 080 €
Groupe 2	Direction d'une structure / Responsable d'un ou plusieurs services	0 €	49 980 €	8 820 €
Groupe 3	Responsable de pôle et autres fonctions de coordination	0 €	46 920 €	8 280 €

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Ingénieurs		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe 1	Direction d'une structure / responsable d'un ou plusieurs services	0 €	46 920 €	8 280 €
Groupe 2	Adjoint responsable de service / expertise	0 €	40 290 €	7 110 €
Groupe 3	Fonction de coordination ou de pilotage	0 €	36 000 €	6 350 €

Catégorie B

Filière technique :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Techniciens		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers, ...	0 €	19 660 €	2 680 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, ...	0 €	18 580 €	2 535 €
Groupe 3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien, surveillance du domaine public ...	0 €	17 500 €	2 385 €

Filière administrative :

Répartition des groupes de fonctions par emploi pour le cadre d'emplois des Rédacteurs		Montant annuel minimum de l'IFSE (plancher)	Montant annuel maximum de l'IFSE (plafond)	Plafond annuel du CIA
Groupes de fonction	Emplois (à titre indicatif)			
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable de un ou plusieurs services, secrétariat de mairie, fonctions administratives complexes	0 €	17 480 €	2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission, fonctions administratives complexes	0 €	16 015 €	2 185 €
Groupe 3	Encadrement de proximité, expertise, assistant de direction, gestionnaire, ...	0 €	14 650 €	1 995 €

2) Le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA)

Sans modification des conditions d'applications prévues à la délibération n° 18.16 du 4 juin 2018.

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00246-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité

Article premier : D'étendre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois des catégories B (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du 21/10/2022

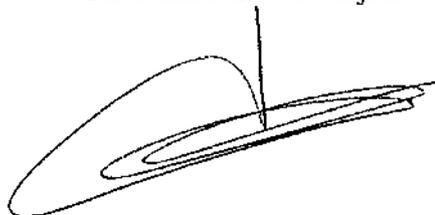
Article Deuxième : D'étendre le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel applicable aux cadres d'emplois des catégories A (stagiaires, titulaires et contractuels), versé selon les modalités définies ci-dessus et ce, à compter du 01/11/2022

Article troisième : D'inscrire au budget, chacun pour ce qui le concerne, les crédits relatifs audit régime indemnitaire.

Article Quatrième : D'autoriser Monsieur le Président du SIVERT de l'Est Anjou à procéder à toutes formalités afférentes à la mise en place de cette délibération. En particulier, Monsieur le Président SIVERT de l'Est Anjou fixe, par arrêtés individuels, le coefficient afférent à chaque composante du RIFSEEP et les montants correspondants.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.47

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Étaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00247-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Répartition des subventions de Composteurs

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les délibérations n° 07.23 du 25 juin 2007 et n° 20.42 du 11 décembre 2020 portant caractéristique de l'aide apportée à la mise en place des composteurs,

Vu l'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillage et l'économie circulaire (loi AGEC) du 10 Février 2020,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

La volonté du SIVERT, dès sa création, de développer le recyclage matière et organique en amont de la valorisation énergétique, dans un intérêt écologique et économique.

L'article L541-21-1 du Code de l'Environnement issu de la loi relative à la lutte contre les gaspillage et l'économie circulaire (dite loi AGEC) du 10 Février 2020 prévoit qu'au plus tard le 31 décembre 2023 les collectivités auront l'obligation d'organiser le tri à la source, la collecte sélective et valorisation des Biodéchets. Le dispositif déployé peut donc permettre d'y répondre pour tout ou partie.

Considérant les demandes de quatre structures : Trois ont déposé un dossier pour 2022, et une en 2021 dont les éléments ne nous sont parvenus qu'après l'attribution des subventions 2021. Soit un total de 1492 composteurs, pour une dépense budgétaire prévue pour 1000 composteurs :

- Anjou Bleu Communauté, pour 502 composteurs
- Communauté de Communes Baugeois-Vallée (2021), pour 190 composteurs
- Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, pour 500 composteurs
- 3R D'Anjou, pour 300 composteurs

Le solde de la subvention 2021 attribuée à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire pour 500 composteurs n'ayant à ce jour pas été soldé, et n'ayant pas de justificatif pour 2022 (devis, bon de commande...), il est proposé de ne pas retenir leur demande pour 2022 et de la prioriser en 2023.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité

Article Premier : de continuer le principe d'un soutien financier de 15 € par composteur individuel auprès des adhérents du S.I.V.E.R.T. dans le cadre des opérations de réduction des déchets à la source, soutien plafonné à compter du 1^{er} janvier 2021 à hauteur de 40% des foyers de chaque collectivité (cf. délibération de principe n° 07.23 du 25 juin 2007 et délibération n° 20.42 du 11 décembre 2020).

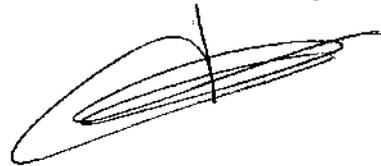
Article Deuxième : D'autoriser Monsieur le Président à signer avec chacun des syndicats une convention définissant précisément le montant de l'aide et l'engagement de chacune des parties notamment en matière de communication et d'Information. Dorénavant, la signalétique sera prise en charge à part égale par les deux parties.

Article Troisième : D'adopter la répartition telle qu'indiquée ci-dessous :

- Anjou Bleu Communauté, pour 502 composteurs
- Communauté de Communes Baugeois-Vallée (2021), pour 190 composteurs
- 3R D'Anjou, pour 300 composteurs

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.48

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEUAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00248-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Droit de fermage pour l'année 2022

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

VU les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

VU les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts ;

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

VU la délibération n°21.27 su 1^{er} octobre du 2021 approuvant la modification des statuts du SIVERT ;

VU les statuts ;

VU l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le 15 novembre 1999, le comité syndical du S.I.V.E.R.T. de l'Est Anjou décidait des caractéristiques de la future Unité de Valorisation Energétique de Lasse. Un terrain avait alors été proposé, par les élus locaux, en bordure de la D 141 à proximité immédiate de l'ancienne usine d'incinération, gérée par le S.I.C.T.O.D. Nord Est Anjou. Au printemps 2000, le S.I.V.E.R.T. a acquis la parcelle C493, au lieu-dit « Le Salvert », d'une superficie de 2ha59a20ca. Celle-ci était destinée initialement à recevoir l'unité. Monsieur Thierry GALLET, exploitant agricole, bénéficiait sur cette parcelle, d'un bail de neuf années à compter du 1er novembre 1993, renouvelable.

Par la suite, sur proposition des élus du conseil municipal de Lasse et des associations locales, le site actuel a été préféré pour la construction de l'U.V.E.

En conséquence, le droit de fermage s'applique sur la parcelle « Le Salvert », il s'élève pour l'année 2022 à 354.65 € la variation de l'indice de fermage en 2022 est de +3.55%.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à effectuer le titre de recette lié au droit de fermage de l'année 2022 au nom de GAEC de Parigné pour un montant de 354.65 €, et ce sur le chapitre 75 article 757

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
N° 214241411/146783 00248-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.49

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00249-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Contrat d'assurance groupe

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts ;

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Le Président rappelle au comité que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du codes des communes et du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protection liée à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (Articles L821-1 à L829-2) ainsi que les dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Les Caractéristiques de la consultation lancée par le Centre de Gestion sont les suivantes :

Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels
Franchise de 60 jours fermes cumulés accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.

Garantie des charges patronales (optionnelle)

Option : Franchise de 30 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

En conclusion, Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe, le comité syndical décide à l'unanimité :

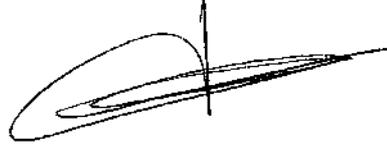
Article Premier : De rattacher le SIVERT à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2023.

Article Second : D'autoriser Monsieur le président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à cette contractualisation.

- Il vous appartient d'en délibérer -

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
De Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

**Séance du 14 octobre 2022
- Comité Syndical - Délibération n° 22.50**

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHIARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00250-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Caractéristique Ligne de Trésorerie

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

VU la délibération n° 21.42 du 17 décembre 2021

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Considérant la délibération n° 21.42 du 17 décembre 2021 autorisant Le Président à ouvrir une ligne de Trésorerie d'un montant maximum de 300 000 € en tirage et à la contractualiser.

Considérant l'offre de la Banque Postale, résumée dans le tableau ci-après

Caractéristiques financières

CARACTERISTIQUES DE LA LIGNE DE TRESORERIE UTILISABLE PAR TIRAGES	
Prêteur	La Banque Postale
Objet	Financement des besoins de Trésorerie
Nature	Ligne de Trésorerie Utilisable par tirages
Montant maximum	300 000 €
Durée maximum	364 jours
Taux d'intérêt	Taux fixe de 0,72 % l'an
Base de calcul	30/360
Taux Effectif Global (TEG)	0,86% l'an Ce taux est donné à titre d'illustration et ne saurait engager le Prêteur
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel à terme échu des intérêts. Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale
Date d'effet du contrat	Le 20 juin 2022
Date d'échéance du contrat	Le 19 juin 2023
Garantie	Néant
Commission d'engagement	450 €, payable au plus tard à la Date d'effet du contrat
Commission de non-utilisation	0,15% du Montant maximum non utilisé due à compter de la Date de prise d'effet du contrat et payable trimestriellement à terme échu le 8 ^{ème} jour ouvré du trimestre suivant
Modalités d'utilisation	Tirages/Versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10 000 € pour les tirages

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative à la ligne de trésorerie selon les caractéristiques décrites ci-dessus, à contractualiser avec La Banque Postale, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de trésorerie et recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou

U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Accusé de réception en Préfecture
0452409257-2022-014-SE-22-00250-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.51

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Adhésion à l'Association Air Pays de la Loire

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant,

Air Pays de la Loire, ASQA, Association de Surveillance de la Qualité de l'Air, Référent sur la qualité de l'air intérieur, extérieur et les pollens. Au titre de la TGAP, la SAVED lui verse 10000€/an. Au vu du plan de suivi environnemental de l'UVE, en particulier en matière de qualité de l'Air, cette association peut accompagner le SIVERT dans les années qui viennent afin de compléter son savoir faire et ses connaissances sur ce sujet. Le montant de l'adhésion pour 2022 s'élève à 8000 €.

Il vous est proposé une première adhésion, en 2022. En fonction du fonctionnement de cette année, nous déciderons du renouvellement éventuel de notre adhésion dans les années à venir.

En conclusion, le comité syndical décide à l'unanimité :

Article Premier : D'adhérer à l'association « Air Pays de la Loire »,

Article Second : De désigner Monsieur le Président et/ou Monsieur le Directeur ou leurs représentants pour représenter le syndicat au sein des diverses instances de l'association, et d'autoriser Monsieur le Président à signer les différents actes nécessaires à cette adhésion,

Article Troisième : De payer la cotisation correspondante sur les crédits inscrits à l'article 6574.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00251-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.52

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERALT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00252-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

Appel d'offre sur l'optimisation des coûts de transport et de transfert

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu la délibération n°22.07 du 28 janvier 2022

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Considérant

La modification des statuts du SIVERT a entraîné une augmentation significative de son territoire, de ses habitants et des tonnages des déchets traités sur l'UVE SALAMANDRE au titre du SIVERT. L'un des principes acté par le comité syndical depuis des années, a été d'assurer une péréquation des coûts de transport et de transfert, tout en assurant la maîtrise des coûts. C'est pourquoi par la délibération n°22.07 du 28 janvier 2022, le Comité syndical du SIVERT a décidé :

- **La création d'un comité technique interne au SIVERT, chargé d'élaborer des propositions sur les futures modalités de péréquation des coûts de transfert et de transport ;**
- **De procéder au lancement d'une consultation pour choisir un bureau d'études dont la mission était de formuler des propositions pour optimiser les coûts de transport et de transfert des collectivités constitutives du SIVERT**
- **D'autoriser à signer le marché avec la société portant l'offre la mieux disante. Les crédits sont inscrits au Budget primitif 2022.**

La présente délibération a pour objectif de lancer une simple consultation afin d'optimiser les coûts de transport et de transfert, et d'élaborer les nouvelles modalités de péréquation à compter de 2023, pour un montant estimé à 40000 €.

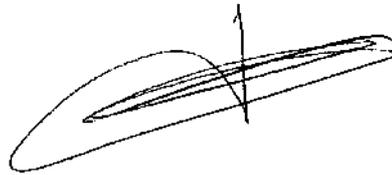
Toutefois, il apparaît que le montant de cette étude a été sous-estimée, au vu du cahier des charges et de nos objectifs.

En conclusion, je vous demande de bien vouloir :

Article unique : Procéder au lancement d'un Marché à procédure adaptée (MAPA) pour choisir un bureau d'études dont la mission sera de formuler des propositions pour optimiser les coûts de transport et de transfert des collectivités constitutives du SIVERT, et ce pour un montant maximum de 89 999 €.

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'est Anjou



*Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490 NOYANT-VILLAGES*

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00252-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE VALORISATION ET DE RECYCLAGE
THERMIQUE DES DECHETS DE L'EST ANJOU**

Séance du 14 octobre 2022

- Comité Syndical - Délibération n° 22.53

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 14 Octobre 2022, s'est tenue au SIVERT de l'Est Anjou, à 14h30, la réunion du Comité syndical mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DAVY, dûment convoqué le 6 octobre 2022. Monsieur Dean BLOUIN est désigné secrétaire de Séance,

Assistaient à cette réunion avec voix délibérative :

- Monsieur Dean BLOUIN.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Adrien DENIS.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur Yves JEULAND.....	Communauté de communes Baugeois-Vallée,
- Monsieur David LAGLEYZE.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Jean-Luc DAVY.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Madame Christine RICHARD.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Yves BERLAND.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur David GEORGET.....	Syndicat 3R d'Anjou,
- Monsieur Wolfgang HUENGES.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Monsieur Marcel DAVAL.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Daniel BROSSIER.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Bruno CHAUVIN.....	Anjou Bleu Communauté
- Monsieur Christian RUAULT.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Yves BOUCHER	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Madame Sylvie BEILLARD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Anatole MICHAUD.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »
- Monsieur Didier GUILLAUME.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Etaient excusés :

- Monsieur Michel POMMOT.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Dean BLOUIN	
- Monsieur Marc BAINVEL.....	Syndicat 3R d'Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur David LAGLEYZE	
- Monsieur Xavier DUPONT.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou,
Donnant pouvoir à Monsieur Jean-Luc DAVY	
- Monsieur Sébastien BERGER.....	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou
- Madame Judith GRIMA.....	Communauté d'agglomération « Saumur Val de Loire »

Assistaient sans voix délibérative :

- Madame PIRON, et Messieurs GERAULT, CHARRUAU, DABURON pour le S.I.V.E.R.T.

Nombre de membres en exercice : 22
Nombre de membres présents : 17
Nombre de suffrages exprimés : 20
Votes POUR : 20
Votes CONTRE : 0
Abstentions : 0

Accusé de réception en préfecture
049-254902257-20221014-DE_22_00253-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022

QUESTIONS DIVERSES

Le Comité Syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les arrêtés des Préfets du département de Maine-et-Loire et d'Indre-et-Loire en date du 17 juillet 1995, du 12 mai 1999 et du 1^{er} avril 2008.

Vu les délibérations du comité syndical des 9 novembre 1998 et 8 février 1999 proposant des modifications aux statuts.

Vu l'arrêté de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire en date du 23 décembre 2021,

Vu la délibération n° 21.27 du 1^{er} octobre 2021 portant modification des statuts du SIVERT de l'Est Anjou,

Vu les statuts

Vu l'avis du Comité Syndical ;

Monsieur le Président souhaite partager les informations suivantes :

- **Inauguration d'ECOCir** : Monsieur le Président revient sur la journée d'inauguration du **vendredi 23 septembre 2022 et des portes ouvertes du 24 septembre**, auxquelles près de 900 personnes ont participé.
- **ISDND** : Monsieur Dean BLOUIN informe qu'il est fort probable que l'ISDND de Fontaine Guérin sera fermée fin 2023, et qu'une information plus précise sera faite prochainement. Ceci entraîne la nécessité de revoir l'organisation des déchets ménagers qui seront traités sur l'ISDND du Louroux-Beconnais.
- **Contrat Mobil'Ethic** : Le Président informe le comité syndical des offres de Mobil'Ethic sur la ZAC SALAMANDRE : Ecomobilité, déplacement doux, co-voiturage, application... Et de son souhait de faire bénéficier ce programme aux salariés du SIVERT.
- **Lombric compostage** : A la demande du Syndicat 3R' d'Anjou, le Président propose que l'extension de l'aide au Lombric compostage puisse être étudiée pour le budget 2023. Le sujet ssera examiné lors du prochain comité syndical du 16 décembre 2022.

Le comité syndical prend acte des informations portées à sa connaissance

Jean-Luc DAVY

Président du Syndicat mixte Intercommunal
de Valorisation et de Recyclage Thermique
des déchets de l'Est Anjou

Syndicat mixte Intercommunal de Valorisation Et de Recyclage Thermique des déchets de l'Est Anjou
U.V.E. SALAMANDRE - Route de Mouliherne à clefs - LASSE - 49490

Accusé de réception en préfecture
N° 23430217-20220414 GE/LS 00253-DE
Date de réception préfecture : 19/10/2022



Nom	Collectivité	Signature	Suppléant	Signature
Dean BLOUIN	Communauté de Communes BAUGEOIS VALLEE		Eric PORCHER	
Adrien DENIS	Communauté de Communes BAUGEOIS VALLEE		Jean-Marie GEORGET	
Yves JEULAND	Communauté de Communes BAUGEOIS VALLEE		Vincent OUVRARD	
David LAGLEYZE	3 R d'ANJOU		Cédric LESAGE	
Jean-Luc DAVY	3 R d'ANJOU		François EDIN	
Michel POMMOT	3 R d'ANJOU		Véronique RENAUDON	
Christine RICHARD	3 R d'ANJOU		Martine RICHOUX	
Marc BAINVEL	3 R d'ANJOU		Pierre BROSELLIER	
Yves BERLAND	3 R d'ANJOU		Philippe CARDOT	
David GEORGET	3 R d'ANJOU		Marie-Jeanne FRANCOIS	
Xavier DUPONT	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou		Nicolas VEAUVY	
Patrick PLANTIER	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou		Wolfgang HUENGES	
Sébastien BERGER	S.M.I.P.E. Val Touraine Anjou		Frédéric CLEMENT	
Marcel DAVAL	A.B.C.		Christophe GUINEHEUX	
Daniel BROSSIER	A.B.C.		Hervé GAUDIN	
Bruno CHAUVIN	A.B.C.		Jacques GODDE	
Christian RUAULT	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire		Jacqueline TARDIVEL	
Yves BOUCHER	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire		Pierre-Yves LAIRE	
Sylvie BEILLARD	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire		Sylvain LEFEBVRE	
Judith GRIMA	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire		Loïc BIDAULT	
Anatole MICHEAUD	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire		Gérard POLICE	
Didier GUILLAUME	Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire		Dominique GACHET	